

DELIBERATION

68 (2.1)

Le 3 septembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle ANDRENA à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA.

Procuration : Monsieur LEGROS à Monsieur JACOB

Absent : Monsieur MAGALHAES

Secrétaire : Madame BRUEL

Objet : Installation classée de la société JDE : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet de la Loire a prescrit par arrêté du 16 juillet 2020, une mise à l'enquête publique, dans les formes prévues par les textes, sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Jacobs Douwe Egberts (JDE). Elle vise à obtenir l'autorisation d'exploiter au vu des modifications intervenues et des extensions projetées, l'activité de production de café au 3 Boulevard Pierre Desgranges à Andrézieux-Bouthéon.

Il indique que l'enquête publique se déroulera du 7 septembre au 8 octobre 2020 inclus, en mairie d'Andrézieux-Bouthéon. Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier et faire valoir ses observations, sur le registre mis à disposition à cet effet en mairie, ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/jde-installations-classees> où le dossier complet sera également consultable.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune étant le siège de l'enquête publique, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis **favorable** sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Jacobs Douwe Egberts.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 4 septembre 2020

Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200904-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Affichage : 04/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

